

ADDE, Avocats pour la défense des droits des étrangers  
ANAFÉ, Association nationale assistance aux frontières pour les étrangers  
CFDA, Coordination française pour le droit d'asile  
FASTI, Fédération des associations de solidarité avec les travailleurs immigrés  
GISTI, Groupe d'information et de soutien des immigrés  
La Cimade,  
ODSE, Observatoire du droit à la santé des étrangers  
SAF, Syndicat des avocats de France  
SM, Syndicat de la magistrature

Paris, le 18 mai 2011

A l'attention de

Monsieur le Président,  
Mesdames et Messieurs les membres du  
Conseil constitutionnel

Monsieur le Président,  
Mesdames, Messieurs,

Nos organisations ont suivi avec une attention particulière le processus d'élaboration de la loi « relative à l'immigration, à l'intégration et à la nationalité » soumise actuellement à votre examen.

C'est pourquoi, dans le cadre de cet examen, nous avons souhaité vous faire part de nos analyses et de nos remarques sur les dispositions de cette loi qui nous paraissent soulever des questions sérieuses de constitutionnalité ou de compatibilité avec les directives européennes, en mettant à profit l'expérience que nous avons acquise en matière d'application des lois relatives à l'entrée et au séjour des étrangers en France. C'est à dessein que nous n'avons pas insisté sur les points qui nous semblaient suffisamment développés dans la saisine des députés et des sénateurs.

Nous vous prions d'agréer, Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs, l'expression de toute notre considération.



Stéphane Maugendre  
Président du GISTI